

Quelles missions et objectifs pour notre Ligue et nos deux CD ? Pourquoi vouloir en fixer ? A quoi cela sert-il ?

Il faut savoir que les « maillons » de notre Fédération que sont les Ligues et les CD ont été créés pour permettre à nos 4500 clubs environ, de fonctionner et d'offrir à leurs adhérents un maximum de prestations, de qualité !

La découpe entre « Région » et « Départements » correspondait au départ à un besoin d'identification de nos partenaires institutionnels qu'étaient les Directions Régionales et Départementales de la Jeunesse et des Sports, les Conseils Régionaux et Conseils Généraux.

Aujourd'hui notre Fédération, à travers ses plans d'actions Fédéraux a un peu mieux fixé le rôle de chaque maillon dans les principaux domaines et elle incite par exemple les Ligues à signer un contrat d'objectifs avec les Directions Régionales de la Jeunesse et des Sports dans lequel seront définis les grands axes d'actions mis en place, y compris leurs démultiplications et incidences sur les Départements qui y sont rattachés.

Mais il est également possible pour chaque CD de conclure un contrat d'objectifs avec son Conseil Général ou une convention particulière avec sa Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Nos partenaires étant suffisamment « liés » les uns aux autres aujourd'hui, il paraît évident que présenter des dossiers, ici et là, ayant une « cohérence » entre eux, et des projets « complémentaires », ne constitue plus simplement un « intérêt » mais devient une véritable « obligation » !

Notre Fédération a également déterminé quatre **Pôles de Compétences** qui doivent pouvoir nous permettre de rivaliser avec les autres disciplines sportives, et permettre notre développement. Il s'agit de :

- la formation et l'emploi
- l'entraînement et le haut niveau
- les projets clubs
- la détection

Pour en terminer avec ce que préconise notre Fédération, et c'est quand même le fondement de ce qui nous « rapproche » tous, il ne faut pas perdre de vue notre « associativité » (c'est à dire les valeurs qui constituent nos associations de Tennis de Table) et **garder nos valeurs Fédérales au « cœur du projet » !**

Alors si l'on veut qualifier les principales caractéristiques des Ligues et des CD il faut d'abord se souvenir du mode de fonctionnement statutaire de notre Fédération :

- ce sont les clubs qui élisent leurs représentants
 - au sein des CD
 - au sein de leur Ligue (souvent les mêmes d'ailleurs)
- ce sont ces représentants (par l'intermédiaires de délégués) qui élisent le Comité Directeur de notre Fédération, qui va fixer les objectifs généraux, et leur mise en place, pour les années de leur mandature

Ces objectifs, et les projets et actions qui en découlent sont alors déclinés vers les Ligues, CD et Clubs par les différents « relais » existants.

Certaines tâches sont donc confiées aux Ligues, d'autres sont tout naturellement reportées sur les CD.

Au niveau d'une Ligue on peut donc qualifier son rôle de « **prestataire d'excellence** » car elle exerce une mission de haute technicité et de haute compétence au niveau :

- de la formation des cadres et d'aide à la gestion des emplois (avec la commission régionale de formation)
- du suivi des athlètes (la route du haut niveau)

Au niveau d'un CD on peut qualifier son rôle de « **prestataire de proximité** » car qui mieux que lui peut connaître les dirigeants de clubs, leurs besoins, leurs difficultés, leur progression.

C'est donc la commission clubs qui aide à la création des projets clubs.

Le CD **relaie aussi les actions de formation définies par la Ligue**, auprès des clubs, **et participe à la détection des jeunes talents**, en partenariat avec la Ligue.

Il n'en demeure pas moins qu'en dehors de ces missions « caractéristiques » subsistent tous les travaux de gestion de communication et promotion qui entrent dans le « tronc commun » de nos activités de base, certaines sont à effectuer aussi bien en Ligue qu'en CD, **d'autres peuvent être concentrées ou réparties selon les exigences géographiques ou financières de chacun.**

Il s'agit bien entendu :

- des activités administratives et financières (gestion des affiliations, des licences, des mutations, gestion des litiges administratifs, gestion du budget et de la trésorerie, aide à la gestion des emplois, gestion des sanctions, etc)
- des activités sportives (gestion des championnats et autres manifestations, gestion des performances, gestion des litiges sportifs, gestion des sanctions, etc)
- des activités statutaires (gestion des statuts et règlements, réunions, AG, diverses distinctions attribuées, etc)
- des activités de communication (interne et externe)
- des activités de promotion

C'est donc cet ensemble qu'il nous faut « décrire » et « affecter » aux uns et aux autres pour déterminer nos projets, nos actions ..et pour finir, mettre les contrôles nécessaires pour mesurer leur efficacité !

Principales missions d'une Ligue

- ❑ **la formation des cadres**
 - élaboration des programmes annuels de formation (contenu fixé par la Fédé) pour tous les cadres, en concertation avec les relais des deux CD
 - détermination du calendriers et réalisation des formations pour les techniciens , arbitres et juge arbitres, en concertation avec les relais dans les deux CD
 - aide à la gestion des emplois (droit social, veille juridique, veille informative)
- ❑ **aide aux dirigeants**
 - Suivi du Label PROGRES (commission mixte dirigeants/techniciens)
- ❑ **détection et suivi des athlètes**
 - le Pôle Espoir (fonctionnement et détermination des objectifs), centre de ressources régional
 - la Commission Jeunes et Technique (modes de sélection et opérations de suivi) en concertation avec les relais des deux CD
- ❑ **gestion statutaire**
 - élaboration du calendrier des réunions et AG, organisation
 - confection des documents nécessaires au bon fonctionnement des instances
- ❑ **gestion administrative**
 - gestion des affiliation, des licences, des mutations
 - gestion des litiges administratifs
 - gestion des récompenses (fédérales ou autres)
 - Commission de discipline (uniquement régionale)
 - Saisi des résultats
- ❑ **gestion sportive**
 - élaboration et contrôle des règlements sportifs
 - élaboration des calendriers sportifs
 - détermination des lieux de manifestations et nomination des JA
 - contrôle des épreuves et gestion des litiges
 - détermination et contrôle des sanctions
 - Commission de discipline (uniquement régionale)
- ❑ **gestion financière**
 - détermination des budgets
 - suivi et enregistrement des opérations financières et comptables
 - présentation des comptes
 - vérification des comptes
 - gestion des emplois
- ❑ **communication**
 - **interne** : chacune des tâches énumérées précédemment doit avoir sa propre action de communication permettant à toute personne concernée, à tout licencié ou club de savoir facilement ce qu'il a à faire ou ce qui a été fait
 - **externe** : création de supports permettant
 - de mieux faire connaître notre discipline au grand public
 - de mieux faire connaître ses objectifs, ses actions, ses résultats
- ❑ **promotion**
 - création de supports publicitaires (hors communication)
 - organisation de manifestations susceptibles de mettre en valeur notre discipline
 - signature de contrats ou conventions avec nos partenaires

Principales missions d'un CD

- ❑ **formation des cadres :ED et arbitres de club uniquement.**
- ❑ **détection et suivi des athlètes**
 - la Commission Jeunes et Technique (modes de sélection et opérations de suivi) en concertation avec la Commission Jeunes et Technique de la Ligue
- ❑ **aide aux dirigeants**
 - élaboration de programmes d'intervention annuels de formation (en concertation avec la commission régionale de formation de la Ligue) et mise en place d'actions adaptées au département
 - élaboration d'un programme de rencontre avec les dirigeants de clubs (projets clubs)
 - pour recenser leurs besoins
 - pour débattre sur les problèmes rencontrés
 - pour leur proposer les produits fédéraux susceptibles de leur apporter de l'aide
 - mise en place d'une équipe de « soutien » à la création de clubs

ANNEXE 3

- ❑ **gestion statutaire**
 - élaboration du calendrier des réunions et AG et organisation
 - confection des documents nécessaires au bon fonctionnement des instances
- ❑ **gestion administrative**
 - gestion des licences
 - gestion des litiges administratifs
 - gestion des récompenses (fédérales ou autres)
 - saisie des résultats sportifs
- ❑ **gestion sportive**
 - élaboration et contrôle des règlements sportifs
 - élaboration des calendriers sportifs
 - détermination des lieux de manifestations et nomination des JA
 - contrôle des épreuves et gestion des litiges
- ❑ **gestion financière**
 - détermination des budgets
 - suivi et enregistrement des opérations financières et comptables
 - présentation des comptes
 - gestion des emplois (en concertation avec la commission régionale de formation)
- ❑ **communication**
 - **interne** : chacune des tâches énumérées précédemment doit avoir sa propre action de communication permettant à toute personne concernée, à tout licencié ou club de savoir facilement ce qu'il a à faire ou ce qui a été fait
 - **externe** : création de supports permettant
 - de mieux faire connaître notre discipline au grand public
 - de mieux faire connaître ses objectifs, ses actions, ses résultats
- ❑ **promotion**
 - création de supports (hors communication)
 - organisation de manifestations susceptibles de mettre en valeur notre discipline
 - signature de contrats ou conventions avec nos partenaires

Cette approche, se veut avant tout être un point de départ au débat qui doit avoir lieu dans les 3 instances pour déterminer in fine ce qui doit être fait, par qui, comment, et comment le financer !

Lors des premiers débats vont se dessiner des conceptions un peu plus précises et nous vous demandons d'apporter les remarques et/ou modifications qui à votre avis s'imposent, afin que nous puissions établir une liste définitive, **validée par tous**.

Nous préparons par ailleurs un tableau récapitulatif de l'ensemble des tâches essentielles qui incombent à nos 3 organes reprenant pour chacune leur affectation et leur(s) responsable(s), sans oublier la communication qui y est rattachée.

Ce tableau ne pourra évidemment être « définitivement » rempli que lorsque les 3 entités auront trouvé un consensus sur l'ensemble de la liste proposée.

L'objectif de cet « exercice » ne sera atteint que lorsque nous aurons réussi à faire un point très précis de ce que nous avons à faire dans notre « ensemble » régional, de pouvoir l'affecter de manière précise et surtout « rentable » (en mettant au maximum les compétences là où on en a besoin) et que nous aurons trouvé des **réponses partagées**.

En vous remerciant par avance de votre collaboration.

G.LONGETTI
Responsable de la communication Interne